

**DECISION COMMUNAUTAIRE N° 225/2022**

**OBJET : ACHAT D'EXEMPLAIRES DE LA BD TEMPETE ALEX TOME2 – EDITIONS DU PRECURSEUR**

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux Marchés Publics ;

Vu le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT la volonté d'acquérir 500 exemplaires du Tome 2 de la BD Tempête Alex – Chronique d'une reconstruction ;

Vu la proposition financière des EDITIONS DU PRECURSEUR ;

**DECIDONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition financière des EDITIONS DU PRECURSEUR, sise 9 avenue Albert II à Monaco (98000) pour la fourniture de 500 exemplaires de la BD Tempête Alex – Chronique d'une reconstruction Tome 2 pour un montant total de 7 061,60€ HT.

**Article 2** : Les dépenses engagées seront imputées au compte : fonction 023, nature 6238 du budget principal au titre de l'exercice 2022.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le

01 DEC. 2022

Le Président,

Yves JUHEL

Date d'affichage :

01 DEC. 2022

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président*

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue V

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
06240600581-20221201-219-2022 (AR)  
Date de télétransmission : 06/12/2022  
Date de réception préfecture : 06/12/2022